



**VENTE PAR CONSULTATION PUBLIQUE SOUS PLI CACHETE
D'UN VÉHICULE AGRICOLE
APPARTENANT À LA COMMUNE DE THILAY**

OBJET

La commune Thilay, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Ardennes, ayant son siège social à la Mairie, 19 Rue de la Naux 08800 THILAY, représentée par Madame Nicole JEANNESSON agissant en sa qualité de Maire de la ville, organise une vente sous pli cacheté en vue de la cession amiable d'un véhicule appartenant à son domaine privé.

Le Conseil Municipal en date 28/11/2024 a autorisé cette vente sous pli cacheté (*délibération 2024-041.*).

CONSISTANCE DU BIEN VENDU

Le véhicule mis en vente est un John Deere Gator 4x2
Immatriculé CV-178-WP de couleur verte.
Sa date de première immatriculation est le 17/06/2013.
C'est un véhicule diesel, boîte manuelle, son ODO est de 21158

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Visite

Les candidats peuvent, après prise de rendez-vous, se rendre à l'ancienne école de Nohan-sur-Semoy pour voir le véhicule,

Les candidats peuvent consulter l'attestation de non-gage du véhicule et sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition. En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

Tout candidat s'engage à n'élever, s'il devient attributaire, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu.

Consultation du dossier

Le dossier est consultable sur le site internet de la ville de Thilay <http://www.thilay.fr>

PROPOSITIONS DES CANDIDATS

Indication relative à la mise à prix initiale

La mise à prix initiale décidée par le Conseil Municipal est de 10 000 € (dix mille euros) pour ce véhicule. Le prix d'acquisition mentionné dans l'offre du candidat sera exprimé en valeur nette de tout droit, frais ou taxes diverses, à l'exclusion de tout autre type de proposition. Le candidat aura par la suite à sa charge les frais d'immatriculation du véhicule et les frais d'assurance.

Présentation et contenu des propositions d'achat

Chaque candidat à l'acquisition de ce véhicule sera libre d'indiquer le prix qu'il en propose, sans que le montant de l'offre ne puisse être inférieur à 10 000 €. Toute offre inférieure au prix minimum de 10 000 € sera rejetée.

La proposition du candidat prendra la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le véhicule objet de la vente.

L'offre devra être écrite lisiblement sur papier blanc en chiffres et en lettres, avec les coordonnées de l'acquéreur et accompagnée de la copie de sa pièce d'identité.

Les offres seront remises sous enveloppe sans fenêtre, avec indication lisible des noms et prénoms de l'acheteur. L'enveloppe sera remise en main propre à l'accueil de la mairie, contre récépissé horodaté, à l'adresse suivante :

Mairie de Thilay, 19 Rue de la Naux, 08800 THILAY aux horaires d'ouverture habituels :

Lundi : 10h30-11h30/15h-18h
Mardi : 10h30-11h30/15h-18h
Mercredi : 10h30-11h30/17h-18h
Jeudi : 10h30-11h30/17h-18h
Vendredi : 10h30-11h30/15h-18h
Samedi : 10h30-11h30

Le pli cacheté devra obligatoirement comporter la mention suivante en haut à gauche de l'enveloppe.

NE PAS OUVRIR VENTE VEHICULE

Date limite de présentation des propositions d'achat des candidats

Le 23 mai 2025 à 18 heures.

Les plis qui seraient déposés après la date fixée ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Choix du candidat

La procédure d'instruction des candidatures est la suivante :

- ✚ Dépôt des candidatures,
- ✚ Ouverture et Analyse
- ✚ Décision d'attribution du Conseil Municipal,
- ✚ Courrier au candidat retenu avec titre de recette correspondant.

Toute offre inférieure à l'estimation prévue dans le présent cahier des charges sera rejetée.

Un classement sera établi de la plus faible à la plus haute offre. En cas d'égalité du montant de l'offre entre plusieurs candidats, le Conseil Municipal choisira de classer l'offre de l'acquéreur par rapport à son arrivée en Mairie.

Le Conseil Municipal choisit librement l'acquéreur parmi les offres. La proposition financièrement la plus avantageuse sera retenue.

Délai de validité de la proposition d'achat formulée par le candidat

L'offre de contracter faite par le candidat est ferme, non modifiable. Si le candidat retenu décline son offre, le Conseil Municipal proposera le véhicule au candidat suivant dans le classement.

Un certificat de vente sera signé entre le candidat retenu et le Maire à réception des fonds par la collectivité.

PAIEMENT DU PRIX ET DES FRAIS.

Mode de paiement du prix

La commune de Thilay informera par courrier transmis en recommandé avec accusé de réception, le candidat retenu dans les 15 jours suivant la décision du Conseil Municipal.

Le candidat aura un délai de 2 mois pour procéder au règlement du titre de recette correspondant.

Le paiement doit être effectué en totalité à la fin des 2 mois suivant la réception du Recommandé.

L'acte de vente sera ensuite réalisé sur rendez-vous avec le Maire dans les meilleurs délais.

A défaut de disponibilités des fonds dans les délais impartis, la commune de Thilay retrouve sa liberté et le véhicule sera proposé au candidat qui sera classé second dans le classement.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent avis d'appels d'offres, seuls sont compétents les tribunaux du ressort de la commune de Thilay.

Certificat d'immatriculation

G

N° Immatriculation A. CV-178-WP Date de 1^{ère} immatriculation B 17/06/2013
C.1 MAIRIE DE THILAY

C.4b EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE
C.4.1
C.3

08800 THILAY

D.1 JOHN DEERE

D.2 Gator 4x2 FD44

D.2.1 T20JHDTA0007763

D.3 GATOR 4X2

E. 1M0855DEVDM060369

F.1 1400 F.2 1400

F.3 2080

G 910 G.1 770

J T2 J.1 TRA

J.2

J.3 AGRICOLE

K eT*2003/37*0011*19

P.1 854 P.2 16.5

P.3 G0

P.6 3

Q V7

S.2

U.1 79

U.2 3250 V.1

V.0

X.1 VISITE AVANT LE

Y.1 53 Y.2 0

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.5 Y.6 59.5

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routière

A. Lebrun
Anne LEBRUN

H
I 17/06/2013
Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

IMPRIMERIE NATIONALE - ON 122734 - (125469) - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SV



2M00285678468

Certificat d'immatriculation

COUPON DÉTACHABLE

CV-178-WP 17/06/2013
2013CR17207
1M0855DEVDM060369
JOHN DEERE
MAIRIE DE THILAY



CRFRACV178WP81M0855DEVDM06036941306178TRA<<<
AGRIJOHN<DEERE<<<<GATOR<4X2<<<<2013CR1720706